

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 01/10/2013
Publication : 03/10/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 25 septembre 2013

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la	
Délibération	12
Date de convocation	17/09/2013
Date d'affichage	26/09/2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq septembre, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme SERRE F., Mme FAVEAUX R., Mr LEPRINCE R, Mme GAND E, Mme BAVOUX F, Mr HOCHLEITNER P, Mme PAQUIN J., Mr KNAJDER M.

Absents : Mme CRESPEL A., Mr HUSSON H

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

N° 2013-09-D08

AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDES « AMENAGEMENT RUE DE LA VICTOIRE »

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'instruction comptable M14 il est fait obligation aux communes d'amortir les frais d'études imputés au compte 2031 et n'ayant pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans.

Le Maire précise que la durée d'amortissement est fixée par délibération de l'assemblée délibérante et propose de procéder à l'amortissement de ces frais d'études en une seule fois.

Des décisions modificatives du budget communal sont nécessaires afin de comptabiliser ces écritures :

Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Crédits	Articles	Libellé	Crédits
Section de fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement	- 2 729,57			
6811	Dotations aux amortissements	+ 2 279,57			
Total		0			0

Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Crédits	Articles	Libellé	Crédits
Section d'investissement					
			021	Prélèvement sur le fonctionnement	- 2 729,57
			28031	Amortissement frais études	+ 2 729,57
Total		0			0

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus et donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.